

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires: Quelques pages sont coupées.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

L A  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 D E  
**QUEBEC**

~~~~~

Propriétaire Rédacteur :

**L'abbé D. GOSSELIN**

**SOMMAIRE :**

Les mariages devant un ministre hérétique.—La première communion.—Remerciements.—Chronique de la semaine.—Calendrier et Quarante Heures.—Nouvelles religieuses.—Petite chronique.—Un épisode inédit de la Commune de Paris.—Notice biographique du R. P. Isaac Jogues, Jésuite.

**Les mariages devant un ministre hérétique.**

Tous les curés ont donné lecture, dimanche dernier, du décret XXI du Cinquième Concile de Québec, contre ceux qui vont se marier devant un ministre hérétique.

La teneur de ce décret est connue, sans doute, de tous nos lecteurs, puisque nous sommes tenus d'en donner communication au prône, deux fois par année, savoir : le premier dimanche après l'Épiphanie, et le jour de Quasimodo. Toutefois, nous croyons utile et presque nécessaire de le reproduire avec les commentaires qui l'accompagnent. Il a d'abord une importance majeure pour nous catholiques qui sommes ici en contact journalier avec les Protestants.

En outre, cette lecture quelque bien faite qu'elle puisse être, a les inconvénients de toute lecture, et reste presque toujours incomprise d'un certain nombre. Quelques-uns ne prêtent pas suffisamment attention, d'autres n'ont pas le temps de saisir

et de coordonner dans leur esprit ce qu'ils entendent. Il arrive donc, comme on a souvent l'occasion de le constater, que bon nombre de personnes ne sont pas au fait de l'enseignement de l'Église sur cette grave question.

Ce sont là quelques-unes des raisons qui nous ont décidé de publier ce document si important pour les catholiques. Ayant sous les yeux le texte, et les explications qui l'accompagnent, tous ceux qui le voudront, pourront l'étudier à tête reposée, le graver dans leur esprit et y référer chaque fois que besoin en sera.

Les cas prévus par ce décret ne sont pas hypothétiques, et se présentent malheureusement quelquefois, même dans notre catholique province. C'est pour cela qu'il est de la plus haute importance que tous les intéressés en connaissent la teneur et la portée, ainsi que la nature de l'acte qu'ils posent en le violant.

Voici ce décret du Cinquième Concile de Québec : " Des catholiques, indignes de ce nom, osent quelquefois se présenter devant un ministre hérétique, en sa qualité de ministre de religion, pour contracter mariage ; c'est pourquoi nous avertissons tous les fidèles de cette province, que c'est une faute mortelle, un énorme scandale, et une espèce d'apostasie, que de communiquer ainsi dans

les choses divines avec les hérétiques, contre les lois de l'Eglise. En conséquence, nous ordonnons à tous les curés de publier ce décret en langue vulgaire, dans leur église paroissiale, deux fois par année, savoir, à l'Epiphanie et au dimanche de Quasimodo, et de l'expliquer, si cela paraît nécessaire.

Voici maintenant les explications doctrinales qui font suite au décret dans l'appendice du Rituel, et qu'on ne saurait lire avec trop de soin :

“ Pour obéir à cet ordre du Concile, nous croyons devoir vous rappeler, Nos Très Chers Frères, que Notre Seigneur a élevé à la dignité de sacrement le mariage entre chrétiens. Il y a sacrement toutes les fois que deux personnes baptisées, catholiques ou non catholiques, contractent un mariage contre la validité duquel il n'y a aucun empêchement canonique dirimant.

Il y a donc sacrilège lorsque ce sacrement est reçu sans les dispositions nécessaires : par exemple, lorsque, malgré la défense si formelle de l'Eglise, un catholique voulant contracter un mariage mixte, va en quelque sorte renoncer à sa foi, en reconnaissant le ministère d'un hérétique et en lui demandant une bénédiction réprouvée par Jésus-Christ.

Mais lorsque deux catholiques de cette province vont se présenter devant un ministre hérétique pour contracter mariage, ce mariage est nul, et alors, au scandale et à l'anostasie dont ils se rendent coupables, se joint le danger de passer leur vie dans un état de concubinage et par conséquent de damnation.—Jamais l'Eglise ne permettra à un de ses enfants d'aller contracter mariage devant un ministre hérétique, en tant que ministre de religion. Si parfois elle tolère ce qu'on appelle des *mariages mixtes*, entre catholiques et non catholiques, elle met à sa permission plusieurs conditions dont la première est que le mariage soit contracté devant un prêtre catholique.”

Donc pour résumer en quelques mots :  
1o Dans le cas d'un *mariage mixte*, il y a

sacrilège pour la partie catholique, si elle consent à aller se marier devant un ministre hérétique ; 2o Il n'y a pas de mariage, si deux catholiques de cette province vont se présenter devant un ministre hérétique pour contracter mariage. Dans le premier cas on commet une *espèce d'apostasie* ; dans le second cas on devient de plus concubinaire.

— o —

### Première Communion

(Suite.)

Quel est donc le degré de science religieuse requis chez l'enfant que l'on doit admettre à la Sainte Table ? Tel est le point pratique et important que traite ensuite Monseigneur Gaudenzi.

“ Le cardinal de la Luzerne, dit-il, connu pour ses attaches au Jansénisme, et qu'on ne pourra dès lors accuser d'admettre trop facilement les fidèles à la Sainte Table, blâme en ces termes les curés qui diffèrent la première communion aux enfants, pour que ceux-ci apprennent mieux le catéchisme. “ Plus vous différez, moins l'enfant sera disposé ; les passions grandissent en lui, tous les vices jettent de plus profondes racines.”

Le cardinal Gousset, après avoir reproduit et approuvé ce langage, insiste et développe la pensée de l'auteur que nous venons de citer.

“ Oh alors, si vous avez à cœur le bien spirituel de l'enfant, si vous voulez conserver en lui le feu de l'amour divin, ne le repoussez pas de la Sainte Table, alors même qu'il ne vous semblerait pas assez instruit ; dès lors qu'il a le discernement suffisant, surtout si vous trouvez en lui un bon caractère et un penchant à la piété !

“ Ne croyez pas toutefois que nous vous conseillions d'admettre les enfants à la Sainte Eucharistie pour la seule raison qu'ils ont atteint l'âge de discrétion, et alors même qu'ils ne seraient pas suffisamment instruits.

Oui, les enfants qui doivent approcher du Sacré Banquet doivent avant tout posséder

une instruction convenable. Toutefois, il faut se rappeler ces deux considérations très importantes :

C'est que 1o. On exige de tous ces enfants la piété et la docilité qui sont de leur âge ; mais on ne saurait exiger de tous les mêmes connaissances. (Voir Gousset.)

C'est que 2o. Il est très facile de faire comprendre, non pas seulement aux enfants qui fréquentent les écoles, et en qui le talent naturel se manifeste, mais encore à ceux mêmes qui sont adonnés aux travaux manuels, et qui manquent de moyens intellectuels, à tous, disons-nous, il est très facile de faire comprendre la grandeur de l'Eucharistie, et les dispositions qu'il faut apporter pour y participer avec fruit.

Il est plus difficile de faire saisir le caractère du Sacrement de Pénitence, et les conditions requises pour faire une bonne confession. Et encore, à le bien considérer, il est aisé d'instruire sur ce point les enfants. Il leur suffit en effet de bien savoir ces trois vérités :

1o Que Jésus-Christ a institué la confession comme un remède indispensable pour obtenir le pardon des péchés.

2o Qu'il faut accuser toutes ses fautes.

3o Qu'il faut en avoir le repentir sincère.

Et si nous leur parlons avec une bonté paternelle et un vrai zèle sacerdotal, tous les enfants comprendront facilement ces trois vérités, ceux-là même qui restent sans culture intellectuelle, qui sont adonnés aux travaux manuels, et qui ne réfléchissent pas sur les choses de la foi."

( A suivre. )

#### REMERCIEMENTS

Depuis que nous sommes chargé de la direction de la "Semaine Religieuse de Québec," nous avons respectueusement pris la liberté de l'adresser à un bon nombre de personnes. Toutes, à l'exception de deux, jusqu'à présent, ont bien voulu l'accueillir

avec une bienveillance dont nous tâcherons de nous rendre de plus en plus digne. Aux premières nous ne croyons pas devoir tarder plus longtemps de présenter nos sincères remerciements ; et à l'une des dernières nous demandons le service de nous faire connaître son nom—ce qu'elle a oublié de faire.—Nous avons bien examiné avec soin les six lettres du mot " refusé," mais, personne n'en sera étonné, cette inspection ne nous a pas permis de deviner le nom du calligraphe.

#### Chronique de la semaine.

Le dernier livre de M. Drumont " la Fin d'un monde " ne passera pas plus inaperçu que la " France Juive ", si nous en jugeons par les applaudissements et les réprobations qu'il commence déjà de provoquer. Comme cet ouvrage sera certainement lu au Canada, il n'est pas inutile de faire connaître ce qu'en pensent les meilleurs juges en France.

Dans un article marqué au coin de la modération et de la plus stricte impartialité, M. Eugène Veuillot débute ainsi à propos de " la Fin d'un monde " :

" Vous ne l'avez pas assez loué, nous di-ent les uns.—Vous l'avez trop loué, nous disent les autres. — C'est un pamphlet sans mesure et sans justice, nous écrit un de nos amis.—C'est une œuvre puissante et juste, lisons-nous dans une autre lettre.— Parlez-en donc davantage, sinon vous mériterez le reproche de faiblesse, nous signifie celui-ci, et c'est un bon prêtre.—Si vous en parlez encore, autrement que pour le condamner, je ne suis plus des vôtres, nous signifie celui-là, et c'est un catholique dévoué.

" D'autres, moins absolus, nous demandent un examen impartial, blâmant le faux, louant le vrai, accordant beaucoup aux intentions, qu'ils estiment bonnes, et faisant des réserves bien nettes sur l'exécution, qui en divers points prête à de vives critiques.

“Voilà qui paraît sage. Il est évident, en effet, sauf pour quelques fanatiques dans l'un ou l'autre sens, que la *Fin d'un monde* n'est ni un livre parfait, ni un livre médiocre. Y tout glorifier est un excès, y tout condamner est une injustice.”

Comme c'est bien toujours la même chose : *Tot capita, tot sensus*. Quand quinze personnes de notre société instruite auront lu ce livre, vous constaterez les mêmes divergences d'opinions. Le gros de la bande se cantonnera dans l'un de ces deux absolutismes ; et le petit nombre seul dira : “la *Fin d'un monde*” n'est ni un livre parfait ni un livre médiocre. Un livre médiocre passionne rarement à ce point l'opinion publique ; un livre parfait doit proposer à la société qu'il veut guérir, des remèdes qui non seulement peuvent diminuer le mal, mais rendro complètement la santé. Quand même on pendrait tous les juifs un bon jour, si l'idée chrétienne développée dans les travaux de M. Albert de Mun, pour régénérer le corps social, n'est pas mise à exécution, ce dernier ne sera pas guéri.

M. Eugène Veillot termine son article par un jugement qui s'accorde parfaitement avec celui des *Etudes Religieuses* : “Dans la *Fin d'un monde*, comme dans la *France juive*, nous trouvons plus à prendre qu'à écarter. Par son exécution, l'œuvre est brillante et enlevante ; par sa pensée première, par son but, elle est saine. Elle frappe fort sans doute, mais les coups portent sur des peaux si dures ! Il y a des écarts, nous le savons : tel est touché qui ne devrait pas l'être, tel est épargné qu'il fallait traiter sans merci

“Enfin, sans excuser son langage sur le roi, ses torts envers des hommes dévoués à la cause de l'Eglise, n'oublions pas que nul, en ces dernières années, n'a fait avec autant d'audace, d'éclat et de succès, justice des goujats, des forbans, des impies qui aujourd'hui dominant et abaissent la France.”

Nous venons de recevoir le texte officiel du discours prononcé à l'ouverture des chambres du Parlement de Québec. Il permet de présumer que la session ne sera pas longue. Le principal projet de loi soumis concerne l'exemption de taxes en faveur de certaines propriétés religieuses, pos-édées pour des fins religieuses, d'éducation et de charité. Il y a quelques autres projets de loi secondaires, tels que certains amendements à la loi de 1885 qui régit les asiles, ou en rapport avec l'acte des élections contestées, avec les lois des mines et des licences. Voilà à peu près tout.

Le discours se termine par le souhait ordinaire : “Je prie Dieu de bénir vos travaux.” Si nous comprenons bien, ces paroles veulent dire : Je prie Dieu de vous accorder les grâces dont vous avez besoin dans l'exercice de vos fonctions. On s'est beaucoup chicané, il y a quelques mois, à ce sujet. Les uns voulaient que les députés eussent des grâces d'état ; d'autres s'y refusaient absolument. Quoiqu'il en soit du mérite de cette discussion, le Lieutenant-Gouverneur est d'opinion qu'ils en ont besoin, et c'est pour cela qu'il prie Dieu de leur en accorder. Nous sommes de son avis, peu importe le nom de la chose ! Malgré leur science, leur expérience et même leurs vertus, les députés ont besoin de grâces, surtout pendant une session. Ils prêtent serment, ils ont des votes à donner sur des questions ardues et difficiles, ils ont à préparer une législation qui doit assurer la paix, l'ordre et le respect des droits de chacun ; ils ont à résister à certaines pressions ; en un mot, ils doivent agir en tout suivant les dictées de leur conscience. Comment prétendre, en présence de tant d'obligations, et d'une aussi grande responsabilité, qu'ils n'ont pas besoin de grâces ?

Ils le savent mieux que personne, et nous n'avons aucun doute qu'ils feront tout en leur pouvoir pour les mériter. Les bons députés font les bonnes lois. Or, comme nous aimons à croire qu'il n'y a que de bons députés, leurs travaux ne manqueront pas d'être bénis.

Calendrier et Quarante Heures

|            |                                 | Quarante Heures               |
|------------|---------------------------------|-------------------------------|
| Janv.      |                                 |                               |
| Lundi ...  | 21 S. Agnès.                    | Couv. de la S. Famille, I. O. |
| Mardi ...  | 22 SS. Vincent et Anast.        |                               |
| Merc.....  | 23 Epousailles de la S. Vierge. | S. Vital.                     |
| Jeudi..... | 24 S. Timothée.                 |                               |
| Vend.....  | 25 Conversion de Saint Paul.    | P.-aux-Trembles               |
| Samedi ..  | 26 S. Polycarpe.                |                               |
| Dim. ....  | 27 S. Jean Chrysostome          | S. Lambert.                   |

NOUVELLES RELIGIEUSES.

**NOCES D'OR.** —Le 16 mars prochain, le révérend M. George-Louis Lemoine, ancien chapelain des Ursulines de Québec, célébrera le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale. Ce vénérable prêtre est né à Québec, le 11 août 1816, de Benjamin Lemoine, Ecr, et de Dame Julie McPherson. Le 1er novembre 1836, il reçut la tonsure cléricale et l'année suivante, le 10 décembre 1837, les ordres mineurs. Soudiacre le 7 octobre 1838, Diacre le 9 décembre de la même année, il fut ordonné prêtre le 16 mars 1839. Trois-Rivières eut les prémices de son ministère, puis il devint successivement en 1842, curé de Beauport, en 1848, missionnaire de Laval, Valcartier et du Lac Beauport. En 1851, curé des Ecureuils et en 1854, chapelain des Ursulines de Québec. Pendant 34 ans, cette institution bénéficia du zèle, du dévouement et de la grande expérience de celui qu'on y vénère comme un père. M. Lemoine s'est démis de ses fonctions de chapelain au mois d'août 1888, mais il n'en continue pas moins de s'intéresser à la communauté et de procurer son bien par les lumières de ses conseils et le secours de ses prières. Nous célébrerons avec allégresse l'anniversaire qui approche et nous souhaitons au vénérable M. Lemoine encore de nombreuses années au milieu de sa famille religieuse, qu'il a édifiée par les vertus éminemment sacerdotales de sa longue carrière, et de tous ses confrères dont il a su acquérir l'estime et la vénération.

**ROME.**—A propos de la visite à Rome de Guillaume II, un journal parisien rappelait que l'empereur était logé, au Quirinal, dans l'appartement même qu'occupait Pie VII le 5 juillet 1809, au moment où les troupes françaises vinrent l'enlever pour le transporter à Fontainebleau. Ce journal ajoutait que la porte par laquelle, ces jours passés, entrèrent tant de richesses destinées à fêter dignement l'arrivée de l'empereur allemand, Pie VII sortait il y a quatre-vingts ans, emportant pour tout avoir la modeste somme de..... quelques centimes.

Quels souvenirs, concluait le journal, et quels rapprochements !

**DÉCÈS** —Le très révérend M. Hicks (Etienne Hyppolite) Chanoine titulaire de la Cathédrale de Montréal, est décédé le 12 du présent mois, à Varennes. M. le Chanoine Hicks est né à Ste-Marie de Beauce, dans le diocèse de Québec, le 19 juin 1823, et fut ordonné prêtre à Montréal le 15 février 1846. Successivement vicaire à Sorel et à St-Lin, cette même année, il fut nommé vicaire à St-Valentin, desservant de Lac Ile et vicaire à Chambly en 1847. Il desservit en 1848 les missions de Stuckley et d'Ely; en 1849 l'Ile Bizard, St-Bruno et St-Grégoire-le-Grand; en 1850, Longueuil. Nommé curé de St-Roch de l'Achigan en 1855, il devint en 1857 chapelain de l'évêché de Montréal, et en 1860 chanoine titulaire du Chapitre de la Cathédrale de Montréal. Il fit en 1867, un voyage à Rome où il accompagna M. le Grand Vicaire Truteau et Mgr Desautels, délégués de Mgr l'évêque de Montréal.

**NOUVEAU-BRUNSWICK.**—M. l'abbé E. S. Murdock vient d'être nommé vicaire à Campbellton.

**LYON.**—La fête du 8 décembre a été célébrée à Lyon avec la plus grande solennité. Samedi a eu lieu le grand pèlerinage des femmes.

L'illumination était magnifique, paraissant embraser toute la ville.

Dimanche, le pèlerinage des hommes.

La vaste crypte était insuffisante à contenir la manifestation.

Le défilé a duré une heure.

Pendant tout le temps de la montée, on a récité le Rosaire à haute voix.

ROME.—Le Pape a envoyé les insignes en brillants de l'ordre de Saint Grégoire-le-Grand au prince de Liechtenstein, pour le remercier d'avoir mis sa principauté à la disposition de Sa Sainteté, dans le cas où elle serait obligée de quitter Rome.

TROIS-RIVIÈRES.—Défense vient d'être faite par Mgr Lafèche aux fidèles de son diocèse de convoquer ou de tenir des assemblées publiques pour les élections politiques et d'y assister, les jours de dimanches et fêtes d'obligation.

#### PETITE CHRONIQUE.

Les paroissiens de Notre-Dame de Laterrière, au nombre d'une centaine environ, sur la suggestion de leur digne curé, ont fait don chacun d'un voyage de bois de chauffage, à l'Hôtel-Dieu St-Valier de Chicoutimi.

On dit que le gouvernement fédéral a promis une ligne de paquebots rapides entre le Canada et l'Angleterre.

Un malheureux jeune homme de Montréal, du nom de Higgins, a été subitement frappé de paralysie, après avoir battu sa vieille mère.

*Le Post* et *le True Witness* de Montréal ont été adjugés à l'encan, à M. J. P. Whelan, pour la somme nominale de \$600.

L'Honorable J. G. Bossé a été nommé administrateur de la Province, le lieutenant-gouverneur étant gravement indisposé.

On dit que M. l'abbé Auguste Gosselin a mis la dernière main à l'ouvrage qui aura pour titre la " Vie de Mgr de Laval," et que la publication en sera faite bientôt.

La république française poursuit son système de laïcisation des hôpitaux. On annonce que les sœurs qui desservent l'hospice des aveugles des Quinze-Vingts ont été prévenues d'avoir à quitter prochainement cet hospice.

Les Quinze-Vingts ont été fondés par saint Louis, en 1254, pour les 300 gentils-hommes à qui les infidèles avaient crevé les yeux et que le roi avait ramenés de la Palestine.

Un temple protestant de Brighton vient d'être orné de deux magnifiques vitraux dédiés aux bienheureux John Fisher et Thomas More.

Un épisode inédit de la Commune de Paris  
(Suite)

Il se pencha sur moi, me dit tout bas à l'oreille : silence ! et, après m'avoir scruté longuement dans tous les sens, il hoché la tête, poussa quelques grognements à demi-voix et dit brutalement : " Le fait est que le pauvre diable n'en a pas pour longtemps ; je ne voudrais pas être dans sa peau ; son cœur est comme une vieille montre dont le ressort est usé, faites-le partir d'ici dès ce soir." Et, séance tenante, il signa l'ordre de me transférer à l'hôpital.

Je compris bien qu'il jouait la comédie et qu'au fond il cherchait à me rendre service ; mais j'eus beau me creuser la tête, je ne pouvais deviner qui me l'avait envoyé, et comment il s'intéressait à moi.

Une heure après, je partais pour l'Hôtel-Dieu, ignorant ce qui m'y attendait, mais ravi de quitter cette conciergerie d'où l'on ne sortait, sous la Terreur, que pour aller à l'échafaud.

A l'Hôtel-Dieu, je respirai. Je savais que j'étais surveillé et que la maison était gardée à vue, mais je ne m'en apercevais pas ; j'y fus entouré de mille soins par les bonnes religieuses de la Commune y avait laissées ; chaque jour il me fut permis de dire la

messe à la chapelle de l'hôpital, de recevoir toutes les personnes qui demandaient à me voir ; et c'est alors que j'eus le mot de l'énigme de mon transfert à l'Hôtel-Dieu. Le médecin de la conciergerie, averti de mon arrestation par des fidèles de ma paroisse dont il était l'ami, et averti sans doute du bon gardien qui m'avait introduit chez M. Deguerry, avait arrangé et mené à bonne fin la comédie que je viens de vous raconter ; et c'est grâce à lui que j'avais échappé au sort de Mgr Darbois et du saint curé de la Madeleine.

Je restai à l'Hôtel-Dieu pendant plusieurs semaines, sans une seule visite de la justice, sans la moindre alerte. Puis, un beau jour — c'était le 15 mai — le médecin de l'hôpital me délivra un billet de sortie : je me revêtis d'habits laïques, et, me demandant si je rêvais, m'attendant de minute en minute à être arrêté au passage, je traversai les longs corridors, je descendis les escaliers, je passai à travers les cours intérieures sans rencontrer un visage suspect, et je franchis enfin la grande porte de l'Hôtel-Dieu ; on ne m'avait même pas demandé mon billet de sortie. Evidemment, le bon Dieu ne me jugeait pas digne du martyre.

Une dame chrétienne de ma paroisse m'attendait sur la place. Elle me fit monter dans la voiture qui l'avait amenée, y monta avec moi et me conduisit tout droit à la gare du Nord. Grâce à mes habits de laïque, à mes cheveux gris, à mon visage fatigué, grâce surtout à la protection divine, les fédérés de surveillance à la gare me laissèrent passer sans observation, et une heure après, j'étais sain et sauf à Versailles.

Le reste de mon histoire n'a plus qu'un intérêt secondaire. Ma mauvaise mine, l'absence de tout papier, le manque d'argent me firent repousser de tous les hôtels, de toutes les maisons où je me présentai. Il faisait nuit, et pour ne pas coucher dehors, je me réfugiai dans un corps de garde de police, où l'on consentit à me garder jusqu'au jour. Je dis mon aventure, on me crut, et le lendemain, renseigné par les braves agents du poste, je pus trouver des amis qui m'accueillirent et m'avancèrent quelque argent pour gagner mon pays natal. Mon vieux père âgé de 98 ans, qui était sans nouvelles de moi depuis bien longtemps, me reçut en pleurant de joie, et c'est près de lui, parmi les douceurs et le calme de la vie de famille, que j'appris bientôt la prise de Paris, la défaite de la Commune et l'horrible nouvelle de l'assassinat des otages."

Tel fut, dans sa simplicité saisissante, le récit du courageux et pieux ecclésiastique qui avait risqué sa vie pour se rapprocher de son archevêque et du curé de la Madeleine prisonniers, et qui n'échappa à leur sort que par une évidente intervention de la Providence. Son calme héroïque, la résignation de M. Deguerry, le dévouement de ce brave gardien qui expose sa vie pour rapprocher un moment les deux saints prêtres ; l'ingénieuse bonté du médecin qui brutalise le prisonnier de Raoul Rigault pour le sauver, tout cela ne fait-il pas honneur au cœur humain comme au caractère sacerdotal ? Cette page inédite de l'histoire de la Commune ne valait elle pas la peine d'être racontée. C'est ainsi que Dieu tire le bien du mal, et qu'il fait pousser les plus beaux lys de la charité sur le fumier deux fois infect de l'athéisme et de la révolution.

MARQUIS DE SÉGUR.

— 0 —

Notice biographique du R. P. Isaac Jogues.

Né à Orléans, vers 1598, le Père Jogues une fois entré dans la Compagnie de Jésus, résolut de se consacrer aux missions huronnes du Canada.

Arrivé à Québec le 2 juillet 1636, il partit aussitôt pour le champ de son apostolat qui ne cessa de l'occuper jusqu'en 1641. Comme il retournait à ses missions, en 1642, au retour d'un voyage à Québec, la caravane dont il faisait partie, fut attaquée par les Iroquois, près des îles du lac Saint-Pierre. Deux de ses compagnons, Guillaume Couture, interprète, et René Goupil, jeune chirurgien, ayant été faits prisonniers, le P. Jogues ne voulut point les abandonner, et s'offrit de lui-même à partager leur captivité.

Le P. Jogues fit l'expérience, pendant sa captivité, de tous les raffinements de cruauté que savaient inventer les Iroquois. Après avoir été forcé, à plusieurs reprises, de défilier avec les autres captifs entre deux lignes de guerriers qui, armés de bâtons, les frappaient à coups redoublés, on commanda à une algonquienne chrétienne, captive depuis quelques mois, de lui couper le pouce de la main gauche. Il passait les nuits, avec ses compagnons de captivité, dans une cabane

où les jeunes gens et les enfants s'amusaient à jeter sur eux des charbons ardents. Ses bourreaux poussèrent même la cruauté, un jour, jusqu'à le suspendre par les bras à deux poteaux plantés en terre, et ses souffrances étaient telles qu'il en serait mort, si un jeune Iroquois touché de pitié, ne l'eût délié. Seul au milieu des Iroquois, depuis que son compagnon d'infortune, René Goupil, avait été assommé à ses côtés, le P. Jogues passa encore près d'une année dans un esclavage pire que la mort dont on le menaçait sans cesse. Mais l'heure de la délivrance approchait. Se trouvant au mois d'août 1643, près du fort qui est aujourd'hui la ville d'Albany, le commandant hollandais le fit avertir que les Iroquois avaient résolu de le tuer, et que, s'il voulait s'échapper, on laisserait une chaloupe au moyen de laquelle il pourrait pendant la nuit s'embarquer sur un vaisseau mouillé au milieu de la rivière. C'est ce que fit le P. Jogues, après quelques heures d'hésitation. Le gouverneur de la colonie le fit ensuite conduire à New-York pour prendre passage sur un vaisseau qui le transporta en Angleterre. (1) Le patron d'un bateau à charbon le conduisit sur les côtes de la Bretagne où il débarqua misérablement vêtu, et n'ayant qu'un bonnet de nuit pour toute coiffure. Il arriva enfin chez ses confrères de Rennes, le 5 janvier 1644, rêvant déjà de reprendre le chemin de ses chères missions.

Ne soupirant qu'après le martyr, le P. Jogues obtint la grâce de retourner dans ses missions, et revint à Québec en 1644.

De Montmagny lui confia peu de temps après la délicate et dangereuse mission de se rendre au pays des Iroquois, pour leur offrir des présents et les engager à maintenir la paix. Le P. Jogues, à la pensée de revoir les lieux où il avait tant souffert, sentit la nature se révolter en lui, comme il

l'avoua ingénument à son supérieur. Mais ce premier mouvement réprimé, il se réjouit d'avoir été choisi, se mit en route le 16 mai 1646, avec le sieur Jean Bourdon, et revint heureusement sur la fin de l'été, rendre compte au gouverneur du résultat de son ambassade.

Le P. Jogues étant reparti dans l'automne de 1646 pour continuer ses travaux apostoliques chez les Iroquois, fut arrêté en chemin et battu cruellement. Conduit ensuite au lieu de sa première captivité, il fut invité un jour à se rendre dans une cabane pour y souper. Au moment où il entrait, un Iroquois caché derrière la porte, lui fendit la tête d'un coup de hache. Lors de sa mort, le P. Jogues n'avait que quarante-huit ans, et était encore plein de force et de vigueur, malgré les fatigues et les tourments qu'il avait endurés. (1)

Le P. Jogues était d'une simplicité et d'une douceur admirables dans le commerce ordinaire de la vie ; mais, s'agissait-il de l'accomplissement d'un devoir, il se montrait ferme et inébranlable jusqu'à l'héroïsme. Il fut généralement regardé comme un martyr ; et ses confrères se sentirent plutôt portés à l'invoquer qu'à prier pour le repos de son âme.

L'historien Parkman après avoir raconté la mort de ce martyr Jésuite, ajoute : "Ainsi mourut Isaac Jogues, un des exemples les plus purs de la vertu catholique que le continent occidental ait jamais vu." (2)

(1) Le lieu où le P. Jogues reçut le coup de mort, se trouve près d'Auriesville, Etat de New-York. Les RR. PP. Jésuites y ont fait ériger une croix commémorative et un Oratoire, en 1884. C'est de cette époque que datent les premiers pèlerinages à cet endroit.

(2) The Jesuits in North America, page 304. Si M. Parkman avait toujours été aussi impartial, sa réputation d'historien aurait eu plus de chance de lui survivre.

(1) J. Megapolensis, ministre protestant à Albany, fut aussi dans cette circonstance un bienfaiteur du P. Jogues.